

Valorisation du bâtiment 4R3 : Mise en place de la commission à la décision du choix de l'opérateur.

Conseil d'administration du 5 octobre 2026

Délibération 2026/10/CA-023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération n° 2026/06/CA-120 du Conseil d'administration du 8 juin 2026 relative à la valorisation du bâtiment 4R3 et au projet de division parcellaire ;

Vu le règlement de l'appel à projets n° 2026TSERV02400 en vue de la conclusion d'un bail à construction portant sur la requalification, la réhabilitation et l'exploitation du bâtiment 4R3 de l'Université de Toulouse, modifié le 10 juillet 2026 ;

Vu la commission technique, arrêtée par la Présidente de l'Université et composée des membres suivants, ou de leur représentant :

- Jean-François LANGLAMET, Directeur Général des Services Adjoint du Domaine Formation et Vie Universitaire de l'Université de Toulouse ;*
- Jérôme ICHE, Directeur du Patrimoine de l'Université de Toulouse ;*
- Clément FAILLIERES, Directeur adjoint du Patrimoine de l'Université de Toulouse ;*
- Claire MATHIEU, Responsable du Pôle Immobilier et Aménagement – Comue de Toulouse ;*
- Virginie GUESDON, Cheffe de projets immobiliers – Pôle Immobilier de la Comue de Toulouse ;*
- L'équipe d'Assistants à Maîtrise d'Ouvrage missionnée sur le projet*
- Marcel DEUTCHA-NGAKO, Adjoint au Directeur du Service Régional Académique de Politique Immobilière Occitanie ;*
- Alexandra VILLETTE, Responsable du Pôle Financier Patrimoine, Logistique et Prévention Sécurité à la Direction des Finances de l'Université de Toulouse ;*
- David OLIVEIRA, Directeur des Achats de l'Université de Toulouse ;*
- Adeline REJEK, Directrice des Affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Toulouse ;*

La commission technique est chargée d'assurer l'examen et l'analyse des candidatures puis des projets remis dans le cadre de l'appel à projets, au regard des critères et modalités prévus par les documents de l'appel à projets, et de restituer les résultats de ses analyses à la commission décisionnelle.

Considérant :

- que le bâtiment 4R3, situé sur le campus de Rangueil, d'une surface d'environ 10 000 m², précédemment affecté à des activités de recherche transférées au Centre de biologie intégrative, présente un potentiel de réhabilitation et de valorisation lié notamment à sa capacité d'adaptation et à son emplacement stratégique ;
- Que le projet de valorisation du bâtiment 4R3 prévoit le recours à un opérateur tiers chargé de la réhabilitation du bâtiment, du financement des travaux et de l'exploitation d'activités en lien avec celles du campus, dans le cadre d'un bail à construction ;
- qu'une première présentation du projet de valorisation du bâtiment 4R3, de ses orientations programmatiques, du montage juridique envisagé ainsi que des modalités de sélection d'un opérateur a été effectuée lors du Conseil d'administration du 8 juin 2026 ; qu'à cette occasion, le Conseil d'administration a pris acte du projet de valorisation du bâtiment 4R3 et du principe d'une sélection d'un opérateur par appel à projets en vue de la conclusion d'un bail à construction ;
- que l'Université de Toulouse a, dans ce cadre, engagé l'appel à projets n° 2026TSERV02400 selon une procédure restreinte organisée en deux phases successives, une phase « Candidatures » puis une phase « Projets », seuls les candidats sélectionnés à l'issue de la première phase étant admis à présenter un projet ;
- que la date limite de réception des candidatures a été fixée au 17 septembre 2026 à 16 heures et qu'un maximum de cinq candidats pourra être sélectionné et admis à présenter un projet ;
- que les candidatures conformes et recevables sont examinées au regard de la qualité de l'équipe proposée et de ses références, de la cohérence de la note d'intention et des compétences réunies ainsi que des capacités financières des candidats, conformément aux critères fixés par le règlement de l'appel à projets ;
- qu'il convient de mettre en place une commission décisionnelle, chargée de donner un avis, au regard notamment des analyses réalisées par la commission technique, aux différentes étapes de sélection prévues par la procédure d'appel à projets ;
- que cette commission d'aide à la décision du choix de l'opérateur est composée des membres suivants, ou de leur représentant :
 - Jean-François MAZON, Vice-président délégué au patrimoine et à la gestion durable des campus, représentant la Présidente de l'Université de Toulouse ;
 - Vincent PAILLARD, Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université de Toulouse ;
 - Mathieu PIALLAT, Vice-président Etudiant de l'Université de Toulouse ;
 - Julien SAINT LAURENT, Directeur Général des Services de l'Université de Toulouse ;
 - Christophe ESCASSUT, Directeur du Service Régional Académique de Politique Immobilière Occitanie ;
 - 3 membres du Conseil d'Administration de l'Université de Toulouse : Fabienne BARDOU, Thomas CARLE, Gilles DE BERRANGER ;
 - Claire NISON, Adjointe au Maire de Toulouse chargée de la restauration du patrimoine toulousain et Maire de quartier ;
 - Isabelle FERRER, Vice-présidente de Toulouse Métropole en charge des campus économiques et Conseillère municipale déléguée aux relations avec les universités ;
 - Denis TEISSANDIER, Vice-Président de Patrimoine, Environnement et de l'Aménagement de l'Université de Bordeaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la mise en place, le rôle et la composition de la commission décisionnelle tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente de l'Université de Toulouse à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à la poursuite de la procédure d'appel à projets.

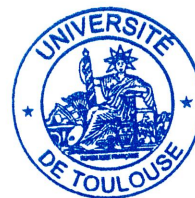
Toulouse le 5 octobre 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,

PO VR CA

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

19 octobre 2026

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0